VIDE GRENIER

Association des amis

des écoles de Saint Médard

Dimanche 31 janvier 2027

REGLEMENT

- L'attribution des emplacements, dans la limite des places disponibles, relève de la seule décision de l'association organisatrice et selon la date de réception des réservations. Aucune réclamation ne sera reçue.
- Les organisateurs se réservent le droit de disposer des emplacements non occupés à partir de 9h.
- L'association décline toute responsabilité en cas de vol, détérioration, dégradation de matériel ou accident. Les vendeurs sont responsables de leurs marchandises, de la sécurité de leurs installations et de leurs montages.
- En cas d'absence d'un exposant ou d'intempéries, aucun remboursement ne sera effectué.
- Les chèques ne seront encaissés qu'après la manifestation.
- La vente de nourriture et de boissons est interdite sur le site du vide grenier.
- **L'installation des exposants débutera à partir de 6h00** pour une ouverture au public à partir de 8h.
- Toutes les personnes participant à ce vide grenier devront obligatoirement être inscrites auprès de l'organisateur et présenter une pièce d'identité comme la législation en vigueur l'exige. Les exposants reconnaissent avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur sur la vente des articles qu'ils proposent et renoncent à toute recherche de responsabilité des organisateurs en cas de poursuite.

La participation à la manifestation implique la complète acceptation du présent règlement. Seuls les dossiers accompagnés de ces 3 justificatifs seront pris en considération :

- Le bulletin d'inscription complété (*ci-dessous*)
- Le règlement correspondant au montant de votre réservation par Virement ou Chèque
 Virement IBAN : FR76 1330 6009 4003 6115 9000 024
 Chèque à l'ordre de : Association des amis des écoles de St Médard
- Photocopie recto verso de votre pièce d'identité

Inscription à retourner avant le 23 janvier 2027 au plus tard, à l'adresse suivante :

Les amis des écoles de Saint Médard, 780 allée de Nahuques, 40000 Mont de Marsan (Boîte aux lettres de l'association)

Je soussigné(e), NOMPrénom.....

Adresse

Code postalVille.....

Tél Mail.....

Conformément à la législation, **déclare sur l'honneur** :

Particuliers :
- Ne pas être commerçant
- Ne vendre que des objets personnels et usagés
- Ne pas participer à plus de 2 autres évènements de même nature au cours de l'année civile

Fait à, le.....
Signature

Professionnels :
- Être soumis au régime de l'article L310-2 du CDC
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets immobiliers usagés

N° RCS Métiers :

Fait à, le.....
Signature

Emplacement intérieur : 3€ le mètre	3€ xM = €
Emplacement intérieur+ 1 table env. 2 m : 8€	8€ xTable(s) = €
Emplacement extérieur : 2€ le mètre	2€ xM = €

TOTAL :